

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

## **AVIS PUBLIC**

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ DE LA MRC DE DRUMMOND

Avis public est donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue le mercredi 14 août 2024 à 20 h, le conseil a adopté le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Drummond, incluant son plan de mise en œuvre.

Le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Drummond, incluant son plan de mise en œuvre, entrera en vigueur à la date fixée par le conseil de la MRC de Drummond, soit le 16 septembre 2024, et ce, conformément à l'article 24 de la Loi sur la sécurité incendie.

Toute personne intéressée peut consulter le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Drummond ci-haut mentionné au centre administratif de la MRC de Drummond situé au 436, rue Lindsay à Drummondville, sur le site Internet de la MRC (www.mrcdrummond.qc.ca) ou au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Drummond.

Donné à Drummondville, ce 15° jour du mois d'août 2024.

Christine Labelle

Directrice générale et greffière-trésorière